



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITÉ

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION

Sous direction de la gestion des personnels

Bureau des filières techniques

Dossier suivi par : Marie-Line COUDERC

78, Rue de Varenne

75349 PARIS 07 SP

☎ 01.49.55.80.52

☎ fax 01.49.55.50.94

NOTE DE SERVICE
DGA/GESPER/N2005-1122

Date: 22 mars 2005

→ Date de mise en application : immédiate

⌚ Date limite de réponse : 1^{ER} mai 2005

📄 Nombre d'annexe: 1

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et de la ruralité
à

Madame et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Objet : - Inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de technicien supérieur des services au titre de l'année 2005.

Mots-clés: liste d'aptitude, technicien supérieur, promotion

DESTINATAIRES	
Pour exécution : Administration centrale Services déconcentrés Etablissements d'enseignement agricole Etablissements publics	Pour information : IGA IGIR et IG VIR Syndicats

Le décret N° 96-501 du 7 juin 1996 modifié par le décret n° 2000.772 du 1^{er} août 2000 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture prévoit le recrutement de techniciens parmi les fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture soit par examen professionnel, soit par **inscription sur une liste d'aptitude**.

I - CONDITIONS REQUISES

Peuvent être admis à présenter leur candidature en vue de l'inscription sur cette liste :

- les fonctionnaires du ministère de l'agriculture et de la pêche, appartenant à un corps dont l'indice brut terminal est au moins égal à 449 qui, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la nomination doit intervenir, sont âgés de cinquante ans au moins et justifient de douze années de services publics, dont au moins cinq ans dans un corps classé au moins en catégorie C.

II - CANDIDATURE DE L'AGENT

L'agent doit établir en deux exemplaires une demande de candidature selon le modèle joint.

Il adressera au plus tard pour le 1^{er} mai 2005 :

- 1 exemplaire au notateur pour avis
- 1 exemplaire au bureau des filières techniques – Madame COUDERC

III - EXAMEN DE LA CANDIDATURE

31) DDAF, DDSV, DIREN

Le notateur vérifiera l'exactitude des fiches de candidatures, il veillera à mentionner la spécialité (vétérinaire, génie rural, travaux forestiers, technique agricole) pour laquelle l'agent candidate et validera cette spécialité.

Les candidatures ne remplissant pas les conditions requises (âge, ancienneté de service ou dans la catégorie C) ne seront pas transmises au bureau des filières techniques et devront être immédiatement retournées à l'intéressé.

Les fiches de candidatures revêtues de l'avis du notateur seront accompagnées de la fiche de poste et de la fiche individuelle de l'intéressé (EPICEA) et devront être transmises au coordinateur de notation IGIR ou IGVIR avant le 1^{ER} juin 2005.

32) IGIR ou IGVIR

Le collège des IGIR et des IGVIR communiquera au bureau des filières techniques, au plus tard pour le 1^{er} juillet 2005, la totalité des fiches de candidatures (proposées ou non) et l'état des propositions d'avancement par IGIRAT.

33) ETABLISSEMENTS PUBLICS

Les directeurs des établissements publics (Haras nationaux, Inventaire forestier national,...) vérifiera l'exactitude des fiches de candidatures, il veillera à mentionner la spécialité (vétérinaire, génie rural, travaux forestiers, technique agricole) pour laquelle l'agent candidate et validera cette spécialité.

Les candidatures ne remplissant pas les conditions requises (âge, ancienneté de service ou dans la catégorie C) ne seront pas transmises au bureau des filières techniques et devront être immédiatement retournées à l'intéressé.

Les directeurs des établissements publics (Haras nationaux, Inventaire forestier national,...) communiqueront au bureau des filières techniques, au plus tard au 1^{er} juillet 2005, la totalité des fiches de candidatures (proposées ou non) et leur état des propositions d'avancement. Elles seront accompagnées de la fiche de poste et de la fiche individuelle de l'intéressé (EPICEA).

Il est précisé que les possibilités de nomination sont prévues à hauteur de 5 pour l'ensemble des spécialités.

Le Sous-directeur
De la gestion des personnels

Pascale MARGOT-ROUGERIE

**A L'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE
TECHNICIEN SUPERIEUR DES SERVICES DU MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE**

SPECIALITE :
(préciser de façon manuscrite la spécialité : VETERINAIRE – GENIE RURAL - TRAVAUX FORESTIERS - TECHNIQUES AGRICOLES à

ANNEE 2005

NOM :		
PRENOM :		
DATE DE NAISSANCE :	N° AGENT
CORPS : désignation		
GRADE : désignation		
Date de nomination dans le Corps :	Date de nomination dans le grade
Date d'entrée dans la fonction publique :	Date de nomination dans le 1 ^{er} grade dans un corps de catégorie C
Affectation actuelle :		
Fonctions exercées actuellement :	: (nature exacte des fonctions exercées)		

FICHE DE CANDIDATURE (suite)

NOM :
-------	-------

Fonctions exercées antérieurement : *(nature exacte des fonctions exercées)*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :

Signature de l'agent :

Avis du notateur

(précisez notamment l'aptitude de l'intéressé(e) à exercer des fonctions d'encadrement)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Classement : .../ ...

Date :

Cachet et signature du notateur

Avis du coordinateur de notation ou de l'IGIR/IGVIR (

(précisez notamment l'aptitude de l'intéressé(e) à exercer des fonctions d'encadrement)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Classement : .../ ...

Date :

Cachet et signature du notateur